



**Orientations stratégiques : extrait de la déclaration Force Ouvrière au CSE (document complet sur notre site web)**

Si nous pouvons rejoindre la Direction sur les orientations générales, Force Ouvrière n'oublie pas que l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions.

Vous nous parlez d'un plan stratégique national à territorialiser, d'une feuille de route en agence, d'un déploiement personnalisé des projets

Force Ouvrière n'oublie pas non plus que notre **budget de fonctionnement est en chute libre**, et note que les **indicateurs et objectifs cible** du plan stratégique sont **nationaux**.

La territorialisation du plan revient donc en fait à faire porter par les agences et DT, avec des moyens réduits, l'intégralité de la responsabilité et de la charge du déploiement.

**Cela revient donc à demander aux agences de dégager des marges de productivité supplémentaires sur des équipes déjà exténuées.**

Inutile pour illustrer cette affirmation de revenir sur l'état des effectifs GDD et l'accord GPEC qui est bien la cause principale de leur souffrance actuelle puisque c'est lui et lui seul qui a défini ce métier comme étant « en décroissance » et a ouvert la voie à la réduction drastique de leurs effectifs.

Pour en revenir au plan stratégique, FO demande de quels outils disposeront les agences, puisque la responsabilité de la déclinaison du plan stratégique leur revient ; et cela bien sûr au-delà de l'habituelle et simple injonction de faire.

**Quels outils pour évaluer leur capacité à absorber ce plan ?**

De **quelles latitudes** disposent-elles pour :

Définir leur champs du possible ;

Définir leurs priorités ;

Définir leur positionnement personnalisé vis-à-vis des indicateurs et objectifs du plan.

Si bien sûr ce positionnement personnalisé leur est bien autorisé !

Le tout bien sûr en conservant des indicateurs sociaux non pas « performants » ; **le bien-être au travail se mesure-t-il en termes de performance ?**, mais simplement satisfaisants pour le personnel.

**Agents Publics**

Prorogation des mandats actuels des CPLU  
Peu d'avancées sur l'accord classification (seulement rattachement des agents au référentiel des métiers en cours). Pas de réponse du ministère du travail.



**Problèmes de stationnement sur Givors :**

Pas de prise en charge par la Direction Régionale qui ne souhaite pas créer un « avantage en nature imposable » pour les agents de ce site. Pourtant, de nombreux sites possèdent un parking privé sans que cela ne pose problème.

Bref, la Direction veut bien lutter contre l'inéquité et les discriminations, mais à condition que cela ne lui coûte pas un sou. Pour Force Ouvrière, Cela remet en perspective la portée réelle du tapage autour de la qualité de vie au travail !!

### Tickets restaurant

Le marché de Sodexo se termine au 31/12/20.

La nouvelle carte SODEXO a été envoyée, celle-ci permettra le paiement sans contact.

Vous gardez pour l'instant le choix entre la carte et les tickets papier. On verra avec le nouveau marché si cette possibilité de choix demeure.

### Activités Sociales et Culturelles

Moins de personnel, et plus de bas salaires, c'est aussi moins de budget pour les ASC...

Cependant, même avec un budget amoindri, vos élus ont œuvré pour vous proposer des semaines de vacances avec des destinations variées : mer, montagne, océan et étranger, aux mêmes conditions que l'an passé.

Vous retrouverez les linéaires proposés dès le 20 janvier sur le [site du CE](#)

Le fonds de secours, l'aide aux enfants handicapés, ainsi que les dotations pour événement familial sont reconduits.

### Point sur l'activité GDD

La DR se borne à nous informer qu'elle reviendra vers nous ultérieurement sur ce sujet, sans souhaiter aborder les problématiques actuelles de ce métier : la charge de travail, le déploiement du CRI, la gestion des indus, l'impact de la nouvelle assurance chômage, la sous-traitance, etc.

Elle se borne à nous fournir, sur table, un document sur la pyramide des âges des conseillers GDD que bien sûr nous n'avons pas eu le temps d'analyser.

A suivre, d'autant plus qu'il ne semble pas à l'ordre du jour de revenir sur la trajectoire GDD.

### Prise de RDV en ligne et agenda conseiller

Nouveau service digital : prise de rdv à l'initiative du DE via son espace personnel  
L'expérimentation montre 18 % d'absentéisme pour le rdv en ligne contre 26 % auparavant

Un service identique sera expérimenté prochainement pour les entreprises.

### Heures de DIF

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous possédez peut-être encore des heures DIF (Droit Individuel à la Formation) que vous pouvez utiliser pour effectuer une formation. Pour cela, il vous suffit, si vous ne l'avez pas déjà fait en 2015, de les reporter dans votre [compte personnel de formation](#)

- **Si vous avez déjà saisi votre solde d'heures DIF en 2015**, vous n'avez rien à saisir de nouveau.
- **Si vous n'avez pas encore saisi votre solde d'heures DIF**, pour conserver vos droits issus du DIF (Droit Individuel à la Formation), vous devez enregistrer vos heures DIF dans votre compte personnel formation avant le **31 décembre 2020**.

**Les heures qui ne seront pas saisies à cette échéance seront perdues.**

Ces droits seront ensuite mobilisables dans le cadre de votre CPF, sans limitation de date.

Pour nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous informer via notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

Ou via Facebook : [www.facebook.com/FO.PE.ARA](https://www.facebook.com/FO.PE.ARA)